# Master MEEF Mention Premier degré
# Année universitaire 2026/2027
# Note de cadrage pédagogique
# Epreuve orale de fin de formation
# Semestre 4

## Définition de l'épreuve :

**Session unique** : « Oral de fin de formation portant sur un bilan, sur tous les domaines de la formation, en rapport avec les attendus de fin de formation ».
A partir d'un dossier, l'étudiant propose une analyse de son parcours de Master pour faire la preuve de l'acquisition des compétences qui structurent la formation et de son aptitude à se projeter dans son futur métier d'enseignant du premier degré, dans une dynamique de formation tout au long de la vie. Le choix des supports mobilisés est laissé à l'appréciation du candidat (cf. paragraphe composition du cahier des charges. Le non dépôt du dossier sur Moodle ou un dossier non conforme aux attendus entraîne l'impossibilité de passer l'oral.

Cette épreuve orale prend donc appui sur son parcours en M1 et M2, ses stages, supports d'une réflexion sur l'enseignement/apprentissage dans tous les champs de formation, mobilisant la réflexivité et le travail mené dans le contexte d'une démarche Portfolio.

## Cahier des charges

Le dossier sera à déposer sur Moodle-Examens au plus tard **le 8 avril 2027.**

La présentation proposée par l'étudiant reposera sur un dossier composé de **TRACES, logiquement issues du Portfolio,** témoignant de **la construction de la COMPETENCE-TITRE DU BLOC B** et **reposant sur des exemples disciplinaires issus de trois disciplines/domaines**, permettant de rendre compte de l'**évolution des compétences professionnelles de l'étudiant.**

Ce dossier comportera **obligatoirement au moins trois traces de type professionnel/pédagogique,** à situer par ailleurs au sein d'une programmation et/ou d'une progression, ou encore d'un outil d'équipe d'école ou de circonscription…

Chacune de ces traces s'inscrit respectivement :
- dans le **champ de l'enseignement du Français,**
- dans le **champ de l'enseignement des Mathématiques,**

- dans le **champ d'une des disciplines « de la polyvalence »**, celle-ci étant laissée au choix de l'étudiant et faisant l'objet d'une consultation en amont du dépôt du dossier qui permettra d'ajuster autant que possible les jurys en conséquence.

**Le dossier comprendra également la troisième fiche de positionnement dialogué (e**lle sera, renseignée avec le tuteur terrain ou le maître de stage selon le statut de l'étudiant)., les fiches d'assiduité des stages SOPA **et la synthèse finale d'une page rédigée par l'étudiant précisant les évolutions et les progrès réalisés au cours de ses stages.**

Par « traces », on entend, **dans chaque champ mobilisé**, des documents extraits du Portfolio, ayant donc fait l'objet d'une analyse réflexive (individuelle ou réalisée lors d'un séminaire de traces) et permettant de faire émerger une progression des compétences ciblées. Ces traces pourront, par exemple et pour chaque champ mobilisé, consister en deux supports réalisés à deux périodes différentes de l'année (fiches de préparation, traces reflétant l'expérience professionnelle : dispositifs, programmations, compte-rendu professionnels, verbatim, production d'élèves…) et démontrant l'évolution des compétences de l'étudiant.
Ces documents, compilés dans le dossier en vue d'être utilisés lors de l'oral, sont donc sélectionnés par l'étudiant pour leur pertinence au regard de ce qu'il aura choisi de développer dans l'exposé qui ouvre l'épreuve.

Cette collection de documents ne comporte pas obligatoirement d'éléments de rédaction personnelle. Les traces mobilisées dans le dossier n'ont pas à être validées par le tuteur parcours. L'étudiant exerce une pleine autonomie pour concevoir sa présentation, le travail réflexif réalisé toute l'année dans le cadre des cours, du tutorat et au fil de la démarche Portfolio l'y aidant par ailleurs.

L'étudiant peut, en outre, disposer de quelques notes personnelles lors de l'épreuve.

Les situations professionnelles présentées peuvent, selon les conditions de stage :
- avoir été conçues et menées par l'étudiant ;
- avoir été conçues et pensées dans le prolongement d'une observation en stage ;
- avoir été conçues/reconstituées à l'aide d'un corpus (manuel, documents d'accompagnement, outils de circonscriptions…) en lien avec le.s contexte.s de stage.

## Déroulement de l'épreuve orale :

D'une **durée de 45 minutes** (15 min pour l'exposé + 5 min de présentation du parcours + 20 min d'entretien + 5 min de délibération + un temps de retour formatif (entre 5 et 10 minutes)), cette épreuve orale valide l'ensemble des crédits et compétences associés aux éléments de formation du BCC B second semestre.

**1 ) Temps n°1 (15 min) :**

L'exposé de 15mn s'appuiera sur un ou des **supports** (documents, diaporama, …) qui présente l'entièreté du parcours et sur des traces significatives issues du portfolio mobilisées par l'étudiant. Leur analyse met en évidence **la progression et l'évolution des pratiques de l'étudiant et de ses compétences professionnelles.**
A ce titre, les contenus de formation relevant de **l'UE B6 du S4** (conduire et réguler ses projets, analyser ses pratiques) **devront tout particulièrement être mobilisés** dans la présentation faite par l'étudiant et l'éclairage des situations qu'il aura choisi de mobiliser.
La présentation et l'analyse des situations retenues visent impérativement le développement d**'une réflexion sur la construction de la compétence-titre du bloc B :** Concevoir un enseignement

adapté au contexte d'exercice en étant acteur au sein du système. **C'est bien l'ensemble des compétences professionnelles qui doit être envisagé dans cet oral (conception, conduite de projet, analyse réflexive, adaptation au terrain, etc.).**

A partir des traces mobilisées dans son dossier, l'étudiant développera un propos lui permettant de démontrer en quoi les situations retenues et rencontrées au fil de son parcours lui ont permis de construire les compétences évaluées.

**2) Temps n°2 (5 min) :**

Il s'agit pour l'étudiant de décrire quelques étapes, moments ou éléments marquants de son parcours de formation (cours, stages, suivis, modules de consolidation, modules complémentaires...) qui permettent d'illustrer et d'analyser son développement professionnel.
Il est ensuite demandé à l'étudiant d'identifier des compléments de formation en vue d'une entrée dans le métier.
L'étudiant aura préalablement été destinataire de la fiche de positionnement final rédigée par son tuteur/maître de stage/maître d'accueil temporaire (rédaction à laquelle il aura pu participer par ailleurs). Cette fiche sera donc intégrée au dossier et il/elle gagnera à intégrer les éléments qui y figurent dans son travail d'identification et de mise en perspective des compétences qu'il/elle aura construites au fil de sa formation. Les membres de jury pourront également s'y référer lors des échanges avec l'étudiant.

**3) Temps n°3 (20min)**

L'entretien de 20 min qui suit l'exposé vise à approfondir l'appropriation des compétences, ainsi que la capacité de l'étudiant à les articuler, à les réinvestir au bénéfice de son développement professionnel et à évoquer leur transfert dans d'autres contextes professionnels.
L'entretien vise progressivement à élargir la discussion à d'autres niveaux d'enseignement ou d'autres disciplines que ceux qui ont servi d'appui à l'exposé.

NB : il n'y a pas de session 2 pour cet Oral de fin de formation. Sous certaines conditions **dont une pleine participation à la session 1**, l'étudiant pourra être éligible au dispositif de **« Seconde chance »** : « *cette seconde chance n'est pas une session de rattrapage. De ce fait, elle est autorisée uniquement pour les étudiants qui se sont présentés à la convocation du premier oral et ont réalisé une prestation respectant le cahier des charges (dépôt d'un dossier-support en temps et en heure, contenu du dossier, respect des temps d'exposé, ...). A l'issue de leur oral de fin de formation, les étudiants qui n'ont pas obtenu le résultat « acquis » ont connaissance des éléments à retravailler en vue de la « Seconde chance ». Cet oral se déroule au plus tôt 2 semaines après le premier et a lieu avant le jury de semestre* » (extrait du Règlement des Etudes, p.16-17).
*Les attendus de cette « Seconde chance » seront similaires à ceux du premier Oral, avec prise en compte des conseils prodigués par le premier jury. La fiche renseignée par les membres de ce premier jury sera mise à disposition des étudiants et du second jury a minima 2 semaines avant la date de passage en Oral de « Seconde chance ».*

## Compétences évaluées et indicateurs :

Cet oral de fin de formation cible les contenus de formation relevant du Bloc B, articulés autour de sa compétence-titre : « concevoir un enseignement adapté au contexte d'exercice en étant acteur au sein du système **».**

L'étudiant :
- sait exposer de manière claire et compréhensible son propos,
- saura illustrer et analyser son développement professionnel en créant des liens entre ses différentes expériences (professionnelles, personnelles, de formation) **et** les compétences visées,
- sait préparer une séquence d'apprentissage en identifiant progressivement les obstacles prévisibles, les objectifs, les critères d'évaluation ; en choisissant les activités et en prévoyant leur durée et leur diversité ; et en étant attentif aux consignes et aux supports…
- connaît les outils d'évaluation institutionnels, prévoit l'évaluation de la séance/de la séquence qu'il va réaliser en créant un outil adapté, sait analyser les éléments d'évaluation qu'il a recueillis, sait les exploiter,
- participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre dans son école ; il prend en compte les caractéristiques de son école, de ses publics et identifie le rôle de quelques acteurs.

**L'UE B6 ciblera en particulier la compétence à conduire et réguler ses projets, interroger les pratiques.**
L'étudiant :
- identifie et met en œuvre les adaptations nécessaires pour faire évoluer sa pratique,
- est capable d'étayer ses choix et d'en mesurer les effets sur sa construction professionnelle et sur les apprentissages de ses élèves,
- identifie, voire mobilise les sources, les ressources, les dispositifs, les modalités de formation tout au long de la vie.